Image not found or type unknown

Rupture période d'essai et préavis

Par **Jonathan37**, le **07/06/2012** à **02:30**

Bonjour, voila sa fait 1 mois 3/4 que je suis embaucher en CDI à Mc Donald's.

Mon contrât à débuté le 18 Avril 2012 et j'ai une période d'essai de 2 mois, qui ce terminerais donc le 18 Juin 2012.

Aujourd'hui après une dispute avec ma directrice (rien de méchant(à cause de l'ambiance)) je voulais savoir si elle pouvais y mettre un terme.

Je n'ai pas trop compris le délai de prévenance de 15 jours après 1 mois de présence.

Je me suis demandée si elle n'avais que jusqu'au 3 Juin pour y mettre terme (vu que ma période d'essai ce termine le 18 (18-15=3)).

Est-ce que je suis dans le vrai ou ma théorie est complètement bidon ?

Merci de votre aide.

Par **janus2fr**, le **07/06/2012** à **07:07**

Bonjour,
L'employeur peut rompre la période d'essai jusqu'au dernier jour, sinon, cela n'aurait pas de sens, la période d'essai ne serait plus de 2 mois mais seulement 1 mois et demi.
Le délai de prévenance de 15 jours ne pouvant pas rallonger la période d'essai, lorsque l'employeur rompt la période d'essai alors qu'il reste moins de 15 jours, il doit vous payer l'intégralité des 15 jours mais vous ne travaillez que jusqu'au terme de la période d'essai.
Par exemple, si l'employeur rompt la période d'essai le dernier jour, vous serez payer 15 jours de plus sans travailler.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés